Recensement fédéral de la population 1990

Enveloppe pour ménage privé

A remplir par un membre du ménage

Cette enveloppe, à rendre à l'agent recenseur, devra contenir tous vos bulletins individuels.

Adresse du ménage

Rue, numéro:

Numéro postal: Localité:

Veuillez indiquer ci-dessous toutes les personnes qui habitent ici ou qui, au sens large, font partie du ménage. La partie a) est réservée aux personnes qui n'ont qu'un seul domicile. Celles qui ont plusieurs adresses doivent être inscrites sous b) ou sous c); elles rempliront un questionnaire pour chaque domicile.

Les sous-locataires font partie du ménage s'ils prennent chez leur logeur au moins un repas principal par jour (pensionnaires). Sinon ils constituent un ménage eux-mêmes et doivent, de ce fait, utiliser une enveloppe personnelle pour leur questionnaire (à demander à l'agent recenseur ou à la commune).

Liste des personnes

a) L'ensemble des personnes habitant ici qui n'ont qu'un seul domicile. Prière d'indiquer aussi les personnes temporairement absentes au moment du recensement (pour cause de vacances, de service militaire, de visite, d'hospitalisation, etc.).

Nom/Prénoms	Nom/Prénoms

b) Les personnes qui ont leur domicile légal[1] ici, mais vivent ailleurs (par exemple dans un internat, un home de vieillards; ou bien les personnes qui ne rentrent de leur lieu de travail ou d'études qu'en fin de semaine).

Nom/Prénoms	Nom/Prénoms

c) Les personnes vivant ici qui ont toutefois leur domicile légal[1] dans une autre commune. Il n'est pas nécessaire d'indiquer les personnes présentes pendant une brève période (par exemple en visite), ni de leur remettre un questionnaire.

Nom/Prénoms		Commune du domicile légal[1]
	➡	
	➡	
	➡	
	➡	

[1] On considère normalement comme domicile légal la commune où la personne recensée s'est annoncée au contrôle de l'habitant, où elle a déposé ses papiers, où elle exerce son droit de vote et où elle paie ses impôts.

A remplir par la commune ou par l'agent recenseur

Commune:

N° du secteur de recensement:

N° du ménage:

A 38 902